

MAIRIE DE CHATENOY 77167

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 28 MARS 2012

20h00

1°) Approbation du PV de la séance du 15 février 2012

Le PV de la séance du 15 février est approuvé et signé par tous les membres présents.

2°) Approbation du Compte administratif et de gestion 2011

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2011 de la commune et vérifier la concordance avec les résultats du Compte de Gestion du Receveur, pour cela Monsieur le Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS, 1^{ère} adjointe.

Les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	42 372.37			94 779.01	42 372.37	94 779.01
Opérations exercice	61 860.16	152 175.95	73 335.62	78 086.60	135 195.78	230 262.55
Total	104 232.53	152 175.95	73 335.62	172 865.61	177 568.15	325 041.56
Résultat de clôture		47 943.42		99 529.99		147 473.41
Restes à réaliser	18 000.00	18 139.44			18 000.00	18 139.44
Total cumulé	18 000.00	66 082.86		99 529.99	18 000.00	165 612.85
Résultat définitif		48 082.86		99 529.99		147 612.85

Monsieur CELADON quitte la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2011.

3°) Affectation du résultat

Une fois le Compte Administratif voté, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, qui présente pour 2011 un excédent de 99 529.99 Euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité à l'excédent reporté de fonctionnement.

4°) Proposition du taux des 3 taxes

Au vu des dépenses prévisibles de l'année 2012 et des résultats de l'année 2011, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Cette proposition est adoptée par la Conseil Municipal, à savoir :

- Taxe d'habitation 4.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 11.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 26.50 %

5°) Subventions 2012

Comme chaque année au moment du vote du budget, le Conseil Municipal vote le versement de subventions à des organismes publics et/ou privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter les subventions votées en 2011 et d'y ajouter :

- une subvention à la coopérative de l'école de Chevrainvilliers nouvellement créée.

Cependant le report de la subvention à l'association EVA a été approuvé par 4 membres, 3 membres du Conseil Municipal se prononçant contre.

Le Conseil Municipal vote donc les subventions suivantes :

Association pas si bête	50,00 €
Association SCAPA	50,00 €
Croix Rouge	50,00 €
EVA	100,00 €
Office du tourisme	60,00 €
Caisse des Ecoles Aufferville	55,00 €
Caisses des Ecoles de Bougligny	55,00 €
Coopérative Ecole Chevrainvilliers	55,00 €
EBNSP	30,00 €
Comité des fêtes	100,00 €

6°) Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal après avoir eu connaissance des recettes prévisibles de l'année et des dépenses prévues vote le budget primitif de l'année 2012 comme suit :

Section de fonctionnement : 167 332.27 Euros
Section d'investissement : 111 365.86 Euros

7°) Convention déneigement

Suite aux épisodes neigeux des années précédentes, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de trouver une solution pour le déneigement des routes au cas où ce type d'évènement se produirait à nouveau.

Il existe une convention permettant à une commune de se lier à un agriculteur pour effectuer cette tâche.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

8°) Site internet

Le Syndicat Mixte AGEDI, qui fournit les différents logiciels de la Mairie, propose un logiciel pour la création d'un site internet de la commune.

La création de ce site permettrait d'informer les administrés sur différentes démarches administratives, de diffuser l'actualité de la commune et de ses associations ...

A l'unanimité et au vu du tarif proposé par Syndicat, le Conseil Municipal approuve ce projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

9°) Coussins berlinois

Afin de réduire la vitesse des automobilistes et augmenter la sécurité des habitants, des coussins berlinois vont être mis en place rue Grande.
Ce projet est accepté à l'unanimité et l'entreprise E.T.P. choisie pour effectuer ces travaux pour un Montant TTC de 8296 €uros.

10°) Désignation d'un délégué suppléant au SIEOM

Suite à la démission de Madame Christine SILVA, déléguée titulaire du SIEOM, Madame Laurence PICOT, suppléante, a été désignée.

Il convient donc de désigner un nouveau suppléant :

Monsieur Denis CELADON

Informations diverses

- Le ballon d'eau chaude du logement communal a été remplacé ;
- Madame Roseline SARKISSIAN propose de rencontrer les conseillers municipaux dans le cadre de sa candidature aux élections législatives, elle sera accompagnée de son suppléant Monsieur Christian PEUTOT, afin de présenter le sens de cette candidature et les orientations de son projet de mandat ;
- Les panneaux d'appartenance au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français vont être apposés sous les panneaux d'entrée de village ;
- Le courrier concernant Monsieur Millet envoyé à la Mairie de Maisoncelles en Gâtinais est resté sans réponse ;
- Le diagnostic de l'assainissement de la Mairie et du logement sera fait début avril .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Sous la présidence de Denis Celadon, Maire

Etaient présents :

Mmes Evelyne Beauvais, Picot Laurence, Pannese Magalie, Tellier Murielle
Mr MORVAN Eric

Absent excusé :

Mr MONSALLIE Richard (pouvoir à M.Denis Celadon)

Absent

Mr MOREIRA DA COSTA Victor

Secrétaire de Séance :

Mme Picot Laurence

Châtenoy, le 30 mars 2012

**Le Maire,
Denis CELADON**

